

Programme de formation



UC3-UC4 du BP JEPS spécialité « Éducateur sportif » Mention « Rugby à XV »

Session 2024-2025



DESRIPTIF MÉTIER

Cette formation vise à préparer l'UC3 et l'UC4 du diplôme d'Etat du Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) spécialité « Educateur Sportif » - mention « Rugby XV ».

Le moniteur de rugby à XV exerce ses fonctions au sein de structures associatives ou privées, ou au titre de travailleur indépendant. La plupart des structures développent uniquement des activités de rugby. Les autres structures sont multi-sports.

CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois

PRÉ-REQUIS

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois
- Niveau BAC recommandé ;
- Avoir Minimum 18 ans, avec un projet professionnel axé sur l'enseignement du rugby ;
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - ✓ « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - ✓ « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - ✓ « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - ✓ « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - ✓ « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
- Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive au moyen d'une attestation délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'activité a été exercée, ou justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de 80 heures au moyen d'une attestation délivrée par le ou les responsable(s) de la ou des structure(s) dans la(es)quelle(s) l'expérience a été acquise. Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen de la production des attestations sus mentionnées.
- Aptitudes professionnelles souhaitées : capacités d'adaptation et d'organisation, aisance dans l'expression écrite et orale (maîtrise de l'orthographe), qualités relationnelles et maîtrise de soi (écoute, sens du contact du dialogue) ;
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du rugby à XV datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z

N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation vise à faire acquérir les compétences et les techniques spécifiques qui permettront d'encadrer un groupe, de diriger des activités d'animation, d'initiation, d'apprentissage pour tous les publics en rugby à XV.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

Compétences visées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Encadrer et animer des activités de loisirs, d'initiation et de découverte du rugby à XV en assurant la protection des pratiquants et des tiers ; ✓ Encadrer, enseigner et préparer en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition en assurant la protection des pratiquants et des tiers ; ✓ Participer à l'organisation et à la gestion des activités de rugby à XV ✓ Participer au fonctionnement de la structure organisatrice de l'activité ; ✓ Participer au développement de la structure organisatrice de l'activité ; ✓ Participer à l'entretien et à la maintenance du matériel pédagogique et des installations.
---------------------------	---

DÉBOUCHÉS

- Éducateur (trice) d'activités physiques ou sportives ;
- Éducateur (trice) sportif (ve) ;
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ;
- DE JEPS spécialité Perfectionnement Sportif Mention Rugby à XV.

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation des Unités Capitalisables (UC) 3 et 4 :

Unités Capitalisables (UC)
<p>UC 3- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en « Rugby à XV »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ; • Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
<p>UC 4- Mobiliser les techniques de la mention Rugby à XV pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ; • Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ; Garantir des conditions de pratique en sécurité.



PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir le métier en lien avec l'activité rugby à XV.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation. L'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est animée par des praticiens experts dans leur domaine et choisis pour leur expérience concrète, vécue et enrichie au contact des réalités quotidiennes du milieu professionnel.

Leur pédagogie est axée sur :

- La transmission d'une culture professionnelle (culture/métier) ;
- La pratique de méthodes pédagogiques actives centrées sur le développement du professionnalisme et de l'autonomie (alternance d'exposés et d'exercices, études de cas, utilisation des techniques audiovisuelles, mises en situation professionnelle) ;

Nos salles sont équipées de vidéoprojecteur et écran, tableau blanc, accès internet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES 3 et 4

Epreuve certificative de l'UC 3 :

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance et se décompose comme suit :

1- Production d'un document :

Avant la date de la mise en situation professionnelle, le candidat transmet, dans les conditions fixées par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), un dossier comprenant :

- un cycle d'apprentissage réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique pour une école de rugby à XV jusqu'à moins de 12 ans (U12 inclus) ou pour un public scolaire composé d'au moins six séances d'animation en rugby à XV ;

2- Mise en situation professionnelle :

L'organisme de formation indique au candidat, au plus tard 7 jours avant l'épreuve, la séance issue du cycle d'apprentissage du dossier susmentionné sur laquelle il sera évalué.

Avant la séance, le candidat présente pendant 10 minutes maximum la séance d'apprentissage et son contexte.

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION

Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin

Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq

N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z

N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97





Le candidat conduit auprès du public susmentionné une séance d'apprentissage en rugby à XV pour un groupe composé d'au moins 10 pratiquants, pendant 45 minutes au minimum et 60 minutes au maximum ;

3- Entretien :

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum portant sur :

- l'analyse par le candidat de sa séance d'apprentissage ;
- sa capacité à mobiliser les connaissances acquises et à justifier ses choix éducatifs et pédagogiques ;
- la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage figurant dans le dossier susmentionné transmis par le candidat.

Epreuve certificative de l'UC 4 :

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1- Production d'un dossier :

Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, un dossier comprenant :

- une séquence vidéo d'une durée d'une minute à 5 minutes maximum, qu'il a réalisée, portant sur une équipe de moins de 14 ans (U14) ou moins de 16 ans (U16), mettant en évidence les joueurs dans des situations offensives et défensives. Cette séquence doit permettre d'observer au moins une phase de conquête et d'en extraire des observables techniques et sécuritaires ;
- une présentation du contexte et de l'équipe observée ;
- une analyse des caractéristiques de l'équipe avec l'identification d'une problématique de jeu en y associant une analyse sécuritaire ;
- un microcycle d'entraînement (3 à 6 séances) permettant de résoudre le problème identifié ;

2- Entretien portant sur une analyse technique :

Le jour de l'épreuve, le candidat présente le dossier susmentionné pendant 15 minutes maximum.

Cette présentation est suivie d'un échange de 30 minutes maximum avec les évaluateurs portant sur la pertinence et la cohérence de l'analyse du candidat au regard des situations pédagogiques et techniques proposées ainsi que sur les aspects règlementaires et sécuritaires.



ORGANISATION ET DURÉE

<i>SESSION 2022 :</i>	début : septembre 2024 fin : mars 2025
<i>TESTS DE SÉLECTION :</i>	...
<i>DURÉE :</i>	716 heures soit 300 heures en centre et 416 heures en entreprise
<i>HORAIRES PRÉVISIONNELS DE FORMATION :</i>	de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
<i>NOMBRE DE PARTICIPANTS :</i>	12
<i>RÉUNION D'INFORMATION :</i>	...
<i>DÉLAI D'ACCÈS :</i>	1 mois

DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie du diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours ;
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures).

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard le **... 2024 à 11h00 :**

IMS - Pôle Formation
Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

Formation financée par :	Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	Pôle Emploi 

LIEUX DE LA FORMATION

COURS THÉORIQUES ET ACTIVITÉS :

- Institut Martiniquais du Sport
- Site(s) extérieur(s) : le(s) lieu(x) sera(ont) communiqué(s) ultérieurement



ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON, référent handicap.

Elle se charge de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible. Ces informations sont également portées à la connaissance des formateurs qui peuvent la solliciter le cas échéant.

Des supports de formation au format électronique peuvent être également communiqués aux stagiaires sur demande.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services (voir onglet « Nous contacter »). Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

Mail : dir.formation@ims.mq

- Kelly JUFRE 0596 38 38 00 / 0696 81 87 87
- Olivia PIERRE-EMILE 0596 38 38 01 / 0696 01 19 95